



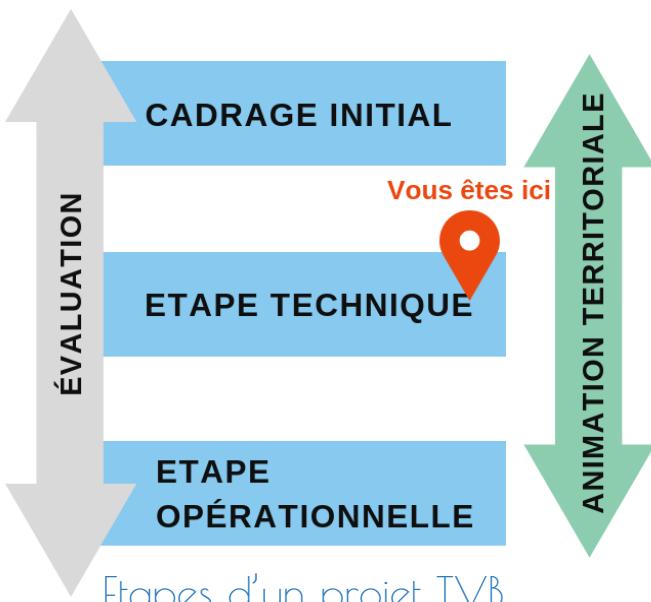
CRITÈRES DE SÉLECTION POUR CONSTRUIRE LA TVB D'UN TERRITOIRE

→ Objectif du document :

La définition de la trame verte et bleue (TVB) sur un territoire repose sur la connaissance de sa biodiversité et des continuités écologiques. Elle se fait dans le cadre d'actions spécifiques d'aménagement, de gestion, ou dans le cadre de la mise en place d'une politique « biodiversité » à l'échelle d'un territoire. Cette définition implique de faire des choix, à la fois basés sur des critères écologiques, politiques, techniques, culturels et logistiques.

En effet, les objectifs de la TVB supposent de mettre en œuvre des plans d'actions afin de reconstituer et maintenir un réseau de continuités écologiques cohérent, permettant aux espèces animales et végétales de vivre, de circuler et d'interagir ainsi qu'aux habitats naturels de fonctionner.

Or il existe des antagonismes entre les différentes continuités d'un territoire, puisque celui-ci comprend une multitude d'espèces avec des exigences écologiques très différentes, notamment en matière d'habitat et de déplacement. De plus, ces espèces évoluent sur un territoire ayant sa propre dynamique socio-économique, avec ses usages actuels et futurs. La TVB n'est pas une politique d'espace protégé au même titre que les espaces Natura 2000 par exemple et repose beaucoup sur les terrains privés. La définition des enjeux de TVB doit donc tenir compte de cette dynamique et de la cohérence avec les autres politiques locales afin que les acteurs se l'approprie et la mette en oeuvre efficacement sur le territoire.





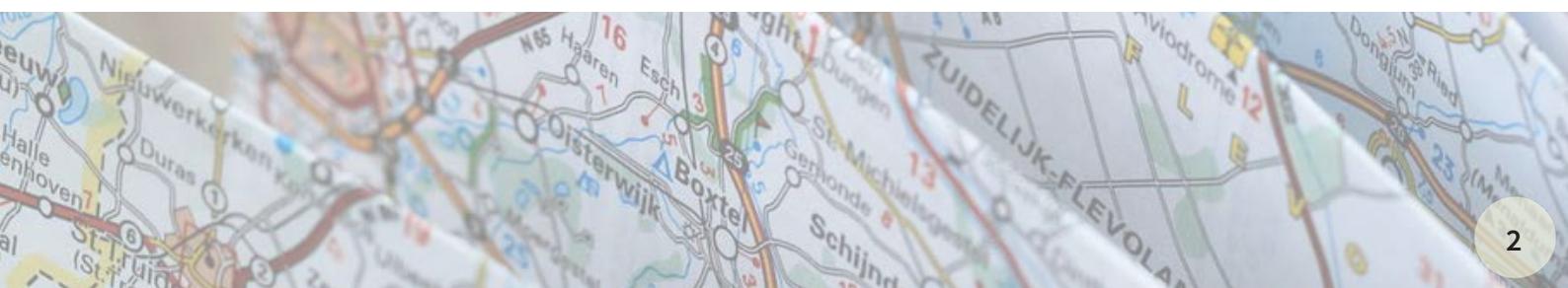
Ce document donne des orientations pour aider à faire ces choix et définir les futures actions de maintien ou de restauration des continuités à mettre en place. Ces critères concernent des aspects juridiques, écologiques ou socio-économiques. Ils ne sont pas listés par ordre de priorité. Ils sont présentés dans le tableau 1.

La démarche n'est pas de chercher à tous les utiliser, ni d'en privilégier certains par rapport à d'autres mais bien de réaliser une analyse multicritère. La combinaison de ces critères permet de sélectionner les éléments qui constitueront la TVB du territoire ou les lieux où les continuités doivent être restaurées et maintenues.

Comme tout au long d'une démarche territoriale TVB, ces choix doivent se faire en concertation avec les acteurs, par un processus itératif d'apprentissage et d'appropriation. Ceci permet, d'une part, de s'enrichir des connaissances et des savoir-faire des acteurs et d'autre part, de faciliter l'appropriation des enjeux de continuités écologiques et donc de la mise en œuvre des actions spécifiques qui pourra intervenir par la suite. A l'issu de ces choix, des préconisations en matière de gestion et d'aménagements sont faites pour favoriser le maintien et la restauration des continuités, afin d'être intégrées dans les documents de planification territoriale (SCoT, PLUi, PLU).

Ces concertations peuvent aussi être utilisées comme base pour nourrir d'autres politiques territoriales reliées à la biodiversité (PCAET, PAT, etc.). Cela permet de dépasser les limites des documents d'urbanisme dans lesquels les préconisations de gestion ont une place limitée et leur mise en application également.

Dans le cadre d'une démarche territoriale Trame Verte et Bleue, cette étape de construction d'une TVB intervient après l'étape d'identification des continuités écologiques. Cette dernière permet de caractériser l'état écologique du territoire concerné et de définir les enjeux en termes de continuités à maintenir ou à restaurer.





| Type de critère | Critère | Définition | Remarques |
|-----------------|---------|---|--|
| | | Zonage institutionnel = espaces faisant l'objet d'une protection particulière de la biodiversité (zonages d'inventaire, réglementaires, de gestion ou de préservation) Ex. : Natura 2000, ENS, ZNIEFF, PNR, réserves, etc.) | L'analyse des zonages institutionnels suppose de procéder en trois étapes : <ul style="list-style-type: none"> • Examiner chaque zonage au regard de la pertinence à l'intégrer aux continuités écologiques ; • Pour un zonage reconnu comme pertinent, examiner chaque site au regard de sa pertinence en tant que continuité écologique ; • Pour chaque site, examiner s'il y a lieu de l'intégrer en totalité ou de n'en retenir qu'une partie. Il apparaît pertinent d'intégrer (en totalité) ces zonages aux continuités écologiques du territoire : <ul style="list-style-type: none"> • Si les objectifs de désignation du site sont ciblés sur des critères de biodiversité (réserves naturelles, arrêtés de protection de biotope, etc.), • Si son périmètre est défini de façon précise par rapport à la connaissance des habitats naturels et/ou des espèces (ZNIEFF de type I, etc.). |
| | | Compatibilité | En Bretagne, ce sont les grands ensembles de perméabilité dont il faut maintenir ou restaurer les fonctions qui sont à prendre en compte. Les ajustements éventuels se font également à l'appui des documents de cadrage qui concernent le territoire étudié (SCoT, SAGE, SDAGE, charte de PNR). |
| | | = par rapport aux trames de niveaux englobants (SRADDET - ex SRCE et orientations nationales) | |

Tableau 1 : Liste des critères de choix juridiques, écologiques et socio-économiques pour construire une trame verte et bleue territoriale

¹ Ces deux premiers critères sont des obligations juridiques, ils sont prioritaires, même si leur prise en compte n'est pas évidente.



| Responsabilité territoriale | Contribution écologique | Niveau de fragmentation | Contexte paysager |
|--|--|--|---|
| <p>= Ce qui est important en termes de biodiversité (espèces ou habitats) sur ce territoire en comparaison d'autres territoires englobants ou limitrophes à toutes les échelles de la planification (SRADDET, PNR, SCoT, PLUi, PLU). Ce peuvent être des milieux particuliers (landes, zones humides) concentrés sur le territoire ou un espace intervenant dans une continuité régionale.</p> | <p>= Eléments paysagers ou zones qui contribuent à plusieurs continuités/sous-trames (selon l'approche choisie).</p> | <p>= Intégration des éléments de rupture et de leur impact potentiel (urbanisation, infrastructure de transport, mosaïque paysagère, etc.), degré de fragmentation avéré des habitats d'intérêt.</p> | <p>Par exemple : en considérant une approche par réservoir, une zone qui sert de réservoir pour plusieurs sous-trames aura une priorité plus importante pour la TVB, idem pour les corridors.</p> |
| | | | <p>On peut mesurer une fragmentation de couverts végétaux, mais la fragmentation dépend aussi des espèces cibles, donc de leur habitat. Les éléments de fragmentation pour une espèce cible peuvent constituer une continuité pour une autre espèce.</p> <p>Cette analyse suppose de procéder en 3 étapes :</p> <ol style="list-style-type: none">1) La continuité : est-ce que tous les types d'habitats jugés nécessaires pour construire la TVB du territoire sont présents et en continuité ?2) L'analyse de la viabilité des trames, c'est-à-dire :<ul style="list-style-type: none">• de leur bon état écologique. La sélection se fait, dans un premier temps, sur des « types de milieux ». Il est alors utile d'apprécier, par des visites de terrain la qualité de ces milieux.• de leur surface/taille, qui doit permettre aux populations d'espèces cibles d'être pérennes (domaine vital). Leur forme peut aussi jouer un rôle, un faible rapport périphérie/ surface est préférable. <p>= Qu'est-ce que l'on peut faire sur un territoire compte tenu des habitats présents et de leur répartition spatiale ?</p> <p>= Sommes-nous sur un terrain privé ? Agricole ? Public ? Quels sont les leviers facilement actionnables pour améliorer les continuités écologiques ?</p> |



| | | | |
|--|---|--|--|
| <p>Ecologiques</p> <p>3) La réPLICATION, c'est-à-dire qu'il est préférable d'avoir plusieurs espaces de mouvement pour un même type d'espèce, pour offrir des voies alternatives.</p> <p>La question de la protection, de la restauration sont posées. Dans un territoire au paysage très ouvert, faut-il tenter de restaurer une trame bocagère ou de construire un réseau de végétation herbacée pérenne ? Lequel aura le plus de chance de servir de continuité, en fonction des espèces présentes et/ou souhaitées ? Lequel sera le plus facilement acceptable par les acteurs du territoire et mis en œuvre rapidement ?</p> | <p>= outre la biodiversité en soi, la TVB peut rendre un certain nombre de services culturels (aspect esthétique du paysage), économiques (tourisme vert, attractivité de la région) ou de régulation climatique, hydrologique, biologique etc.</p> | <p>Contribution aux services écosystémiques</p> <p>Cohérence territoriale</p> | <p>Les services écosystémiques, un temps inclus dans le projet de décret sur la TVB, sont revenus avec la loi biodiversité. C'est un critère important pour la société locale ou régionale.</p> <p>= comment les choix possibles s'articulent avec d'autres usages et politiques territoriales et réciprocement ?</p> <p>C'est ici que doit se faire la discussion avec les services urbanisme, transport, agriculture, tourisme, eau etc. des collectivités concernées et en concertation avec les acteurs du territoire.</p> |
| <p>Socio-économiques</p> | <p>Cohérence avec les territoires voisins</p> | <p>= les trames définies sur le territoire doivent coïncider avec les trames des territoires limitrophes</p> | |



Le retour du projet CHEMINS

Il n'est pas possible de tout conserver et tout restaurer, de mettre le territoire « sous cloche ». La TVB d'un territoire doit se faire avec les enjeux de la dynamique socio-économique locale ainsi qu'avec les besoins et contraintes des usagers et de la biodiversité.

Des choix sont indispensables pour construire une TVB, il faut donc les assumer en se basant sur des critères rigoureux, pas seulement écologiques, et sur la concertation avec les acteurs du territoire.

Pour aller plus loin

- Méthode d'élaboration d'un dispositif de suivi et d'évaluation de la politique Trame verte et bleue : application aux schémas régionaux de cohérence écologique. Sciences, eaux et territoires n°25, 2018.
- <http://www.trameverteetbleue.fr/documentation/references-bibliographiques/propositions-pour-dispositif-suivi-evaluation-schema>
- <http://www.trameverteetbleue.fr/documentation/references-bibliographiques/bilan-srce-midi-pyrenees-languedoc-roussillon>
- SRADDET Bretagne, <http://www.tvb-bretagne.fr/>

Liens vers d'autres documents du projet CHEMINS :



Boîte Mise en pratique - partie animation territoriale

2. Concertation et dialogue territorial - Quel intérêt dans une démarche TVB ?
3. Concertation et dialogue territorial - Quelles méthodes ?
5. Mobiliser les acteurs locaux pour un projet concerté



Boîte Connaissance

1. La Trame Verte et bleue, qu'est-ce que c'est ?
2. Les continuités écologiques, la recherche en constante évolution
4. Pour quelles raisons écologiques redéfinir la TVB à différentes échelles administratives ?
13. Cohérence entre les projets des territoires sur les continuités écologiques : une « patate chaude
14. Multifonctionnalité des espaces de continuités écologiques



Boîte Mise en pratique - partie ingénierie écologique

1. Caractérisation d'un territoire
5. Diagnostic des continuités écologiques sur un territoire : une diversité de méthodes



UNION REGIONALE
BRETAGNE



UNION EUROPÉENNE
UNANIEZH EUROPA



L'Europe s'engage
en Bretagne / Avec le Fonds européen
de développement régional